



**Arrêté ministériel du 3 avril 2020 déterminant les élèves en apprentissage en troisième année des études de la profession d'aide-soignant qui sont autorisés à exercer temporairement certaines attributions de la profession d'aide-soignant.**

*La Ministre de la Santé,*

Vu l'article 6 (1) et (3) de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé ;

Vu l'avis de la Direction de la Santé du 3 avril 2020 ;

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant que le virus Covid-19 constitue une menace sanitaire grave ;

Considérant l'évolution du coronavirus covid-19 dans nos pays voisins et sur le territoire national ;

Considérant les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 et la nécessité d'adapter l'organisation des aides et soins de santé dans le domaine de la santé ainsi que dans les domaines social, familial et thérapeutique en vue de faire face à une augmentation des personnes infectées par le virus ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Les élèves en apprentissage en troisième année des études de l'aide-soignant, âgés de 18 ans et plus, listés à l'annexe 1, sont autorisés temporairement à partir de la publication du présent arrêté au Journal officiel jusqu'au 29 mai 2020, à exercer les attributions de la profession d'aide-soignant telles que définies au règlement grand-ducal du 25 juillet 2002 portant sur l'exercice de la profession d'aide-soignant, à l'exception des actes que l'aide-soignant réalise sur prescription médicale ou lors de l'assistance à d'autres professionnels de santé.

**Art. 2.**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2020.

*La Ministre de la Santé,*  
**Paulette Lenert**

**Annexe 1 : Liste des élèves en apprentissage de 3<sup>ème</sup> année des études de l'aide-soignant âgés de 18 ans et plus**

BECKER	Nathalie	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
DA COSTA LEITE	Catia Vanessa	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
DECAGNY	Mike	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
DIFFERDING	Jessica	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
GOERGEN	Steven	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
GORGES	Nina	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
KAZAKOVA	Anhelina	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
LESSYN	Cathy Jessy	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
MAKAROV	Stanislav	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
MARTINS CARVALHO	Stéphanie	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
OBERWEIS	Nathalie Anne	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
POSOCCO	Marie Berthe	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
RESCH	Samantha Isabelle	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
SCHEIER	Marion	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
SCHILTZ	Nadine	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
SCHOLTUS	Mandy	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
SEDOVA	Edita	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
THEIN	Maite	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
ZANGRANDI	Romina	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
ALMEIDA BARBOSA	Janisse De Jesus	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
CIAMPI	Steffy Laura	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
CUCOS	Mihaela	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
DA CONCEICAO GOMES LOPES	Sidney José	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
DOURADO MORAIS	Yann	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
INTINI	Angelica	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
MARQUES DA ROCHA	Deborah	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
PEREIRA GOMES	Ana Catarina	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
SIMOES FARIA	Mélanie	3 <sup>ème</sup> année apprentissage
SOUSA PEREIRA	Daylenn	3 <sup>ème</sup> année apprentissage

